



**ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE**

Groupe Charles Granvigne
Combe Valton
21240 Talant

Groupe EEDF Charles Granvigne

Talant

Projet pédagogique

Camp d'été 2017

Jugendzeltplatz « Am Pfaffenwäldchen »

D-56321 Rhens

Allemagne

Du 9 au 28 juillet 2016

SOMMAIRE

| | | |
|-------|---|----|
| I. | Généralités | 4 |
| 1. | Le projet éducatif des Eclaireuses et Eclaireurs de France | 4 |
| 2. | La méthode scout | 6 |
| II. | Les intentions éducatives..... | 7 |
| III. | Les Objectifs pédagogiques et les moyens de mise en œuvre..... | 7 |
| IV. | Fonctionnement | 9 |
| 1. | Effectifs accueillis | 9 |
| 2. | Encadrement | 9 |
| 1. | Organisation..... | 9 |
| 2. | Composition de l'équipe | 9 |
| 3. | Qualifications de l'encadrement | 10 |
| V. | Moyens matériels | 11 |
| 1. | Infrastructure (sera ajusté en fonction du nombre de participants)..... | 11 |
| | Lutins et louveteaux | 11 |
| | Eclaireuses et éclaireurs | 11 |
| | Aînés | 11 |
| | Encadrement | 11 |
| | Communs | 12 |
| 2. | Matériel éducatif | 12 |
| 3. | Matériel de camping..... | 12 |
| VI. | Vie quotidienne | 13 |
| 1. | Les repas | 13 |
| 2. | Hygiène corporelle | 14 |
| 3. | Couchage..... | 15 |
| | Lutins et louveteaux | 15 |
| | Eclaireurs et aînés | 15 |
| VII. | Sécurité..... | 15 |
| 1. | Sur le lieu de camp..... | 15 |
| 2. | A l'extérieur du lieu de camp | 16 |
| 3. | Soins et gestes d'urgence..... | 17 |
| VIII. | Legislation | 17 |
| 1. | Tabac, Alcool, Drogue, | 17 |

| | | |
|-----|---------------------------------------|----|
| 2. | Participant fumeur | 18 |
| 3. | Encadrement fumeur | 18 |
| 4. | Activités et vie quotidienne | 18 |
| IX. | relations Jeunes/Adultes/Parents..... | 18 |
| X. | Projet d'activités..... | 20 |
| 1. | Journée Type..... | 20 |
| 2. | Activités spécifiques | 21 |
| 3. | L'exploration..... | 21 |
| 4. | La randoloup | 21 |
| 5. | Grille d'activité..... | 21 |

I. GENERALITES

1. LE PROJET EDUCATIF DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE

1.1 L'Association des Eclaireuses et Eclaireurs de France a pour but de contribuer à la formation de la jeunesse par l'animation de sociétés de jeunes selon les principes et pratiques du scoutisme. L'Association est un Mouvement de jeunesse qui, dans une perspective d'éducation permanente, réunit des enfants, des adolescents et aussi des adultes qui prennent ensemble des responsabilités et, par ce moyen, poursuivent leur formation.

1.2 L'Association, laïque comme l'Ecole publique, est ouverte à toutes et à tous, sans distinction d'origines ou de croyances. Elle ne relève d'aucun parti ni d'aucune église et s'interdit toute propagande religieuse, philosophique ou politique. Chacun de ses membres est assuré de trouver, au sein de l'Association, respect et compréhension.

1.3 S'imposant le respect effectif de la dignité et des virtualités propres à chacun de ses membres, l'Association, ouverte aux garçons et aux filles, pratique la coéducation.

1.4 L'Association vise à former des citoyens qui connaissent et aiment leur pays, qui sont conscients des problèmes sociaux et attachés à les résoudre. L'Association ne sépare pas ce devoir civique de la lutte pour libérer l'homme et la femme de tout asservissement. Elle s'efforce de promouvoir la nécessaire entente entre les peuples par la pratique de la fraternité entre tous les jeunes de tous les et s'engage à lutter contre toute forme de racisme. Elle apprend aux enfants, aux jeunes et aux adultes à connaître et comprendre le monde dans lequel ils vivent, et engage tous ses membres à agir pour protéger et faire respecter l'équilibre et l'harmonie de notre environnement. Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le mouvement. Il s'ancre dans le registre des valeurs et aussi des conceptions idéologiques. Le projet éducatif des EEDF est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part.

Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le mouvement. Il s'ancre dans le registre des valeurs et aussi des conceptions idéologiques. Le projet éducatif des EEDF est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part. Pour mettre en œuvre ce projet, l'association des EEDF propose des principes éducatifs et des éléments de méthodes que les équipes d'animation adaptent dans le cadre de l'élaboration et de la réalisation de leurs projets pédagogiques.

1. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent un projet d'éducation basé sur une auto éducation progressive collective

Le jeune, individu à part entière, possède la capacité de se développer dans tous les domaines et d'être acteur de son propre développement. En vivant des expériences, en explorant, en découvrant, l'enfant et le jeune construisent chacun leur propre identité, dans un processus d'**éducation par l'action**.

Cette **auto éducation** se fait au rythme de chacun et selon des méthodes adaptées à chaque tranche d'âge. La vie en **petites équipes** ou au sein du groupe contribue à cette édification, en fournissant des repères, en créant des liens contribuant à la progression personnelle de chacun.

L'accueil de **public spécifique**, en intégration ou en groupe, fait l'objet d'une prise en compte des besoins, des limites et d'une adaptation du projet.

2. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent une organisation où enfants et jeunes sont acteurs démocratiques de la vie collective

Un **engagement personnel**, au sein de l'association, à agir de son mieux pour respecter ses engagements et les valeurs du mouvement, prélude à un engagement citoyen. La mise en œuvre d'une **vie démocratique** participative, associant les enfants et les jeunes aux décisions les concernant. La responsabilité, à tout échelon de l'association, fait l'objet d'un contrôle et d'un accompagnement. **Une relation éducative** positive construite sur le respect et la confiance réciproque où l'adulte accompagne le jeune dans sa démarche d'auto éducation. Des règles claires et explicites, nécessaires à l'autonomie de l'enfant sont posées, les cadres et les limites fixées sont respectés. La transgression des règles est sanctionnée.

3. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent une auto gestion de la vie quotidienne, terrain d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité

La vie quotidienne en pleine nature, nécessite une attention et une implication de tous, dans la mise en œuvre et le maintien de conditions d'hygiène satisfaisantes. Elle fournit aussi les moyens d'une éducation basée sur des rapports harmonieux entre l'homme et son milieu de vie, assez loin des problèmes de consommation et de confort.

Pendant l'année, le scoutisme se vit à travers l'organisation d'activités à la journée, de **week-end** et de **mini séjours** en camping dès que les conditions le permettent. **La vie en petites équipes** est indispensable à l'autogestion. Elle facilite l'apprentissage de la solidarité. L'organisation des tâches quotidiennes relève dès que possible de la petite équipe au sein de laquelle les enfants sont associés à toutes les missions. Les repas font l'objet de **menus élaborés et préparés par les enfants** (cuissons sur table à feu, réchauds, repas trappeur).

L'**autonomie et l'autogestion** des jeunes sont balisés par des repères temporels et spatiaux clairement établis.

4. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent l'organisation d'activités et de projets, avec la nature comme terrain d'aventure, de découverte, d'expérience

La **pédagogie du projet** au cœur de toute démarche. Les enfants et les jeunes sont associés aux choix, décisions, réalisation, évaluation des projets d'activités qu'ils construisent ou auxquels ils sont associés.

Le **jeu et l'activité** sont les moteurs de l'apprentissage et de l'éducation. **Des projets en autonomie**, peuvent être organisés par les adolescents et préadolescents. L'« **explo »** concerne des jeunes âgés de 11 à 15 ans, en petite équipe. Une préparation minutieuse et une organisation contrôlée par l'équipe, leur permet de vivre une aventure de quelques jours en autonomie.

5. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent un partenariat éducatif entre les équipes et les familles

L'équipe d'animation est associée à la **construction du projet pédagogique** et l'équipe technique doit en être partie prenante. L'organisateur met en œuvre les moyens nécessaires à **l'évaluation et la formation des responsables** et pose des règles de vie explicites concernant le tabac, l'alcool, les drogues, le temps de sommeil...

Les parents sont **des partenaires éducatifs** informés, associés au maximum, au projet. Les activités d'année, en proximité géographique, permettent de s'ouvrir sur la vie locale ; le camp doit être l'occasion de découvrir une région, ses habitants, son environnement.

2. LA METHODE SCOUTE

- L'adhésion volontaire du jeune à des principes communs (règle d'or, charte des aînés, etc.).
- Une vie en petits groupes (équipages, équipes de vie, sizaines...)
- Une éducation par l'action.
- Un système de progression personnelle (trace d'étoiles, carnet d'aventures).
- Un cadre symbolique (fictions, signe d'appartenance...).
- La vie dans la nature.
- Une relation adulte/jeune.

II. LES INTENTIONS EDUCATIVES

- Permettre à l'ensemble des participants de se confronter aux différences entre deux cultures et les accompagner dans leurs réflexions sur l'interculturalité.
- Proposer à chaque jeune un objectif en lien avec son niveau de développement :
 - Lutins : gagner et développer l'autonomie et veillant à instaurer un cadre garantissant la réussite de l'enfant.
 - Louveteaux : favoriser l'intégration et l'ouverture à l'autre, accepter les différences et s'en servir comme une force dans le groupe.
 - Eclaireurs : prendre une place active dans la construction du séjour et dans sa réalisation au jour le jour.
 - Aînés : amener les jeunes à être acteurs et responsables de leur séjour.

III. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

| Objectifs pédagogiques | Moyens de mise en œuvre |
|---|---|
| Permettre aux jeunes de découvrir et de se familiariser avec la culture allemande, mais aussi leur permettre de faire découvrir la culture française, à de jeunes allemands et ainsi les amener à entamer une réflexion centrée sur l'interculturalité (les différences culturelles entre nos deux pays). | <ul style="list-style-type: none">• Partager avec des allemands un repas traditionnel de chaque pays.• Réaliser une journée festival où chaque culture est représentée sous la forme de stands.• Réaliser des activités par branche.• Echanger sur les pratiques éco citoyennes de chaque pays.• Partager des temps de jeux et de chants ensemble.• Réaliser des visites culturelles.• Réaliser des explorations des environs.• Casser les préjugés.• Apprendre quelques mots d'allemand. |
| Lutins : Permettre aux jeunes de développer leur autonomie, tout en les accompagnant, afin de favoriser leur réussite dans les tâches entreprises. | <ul style="list-style-type: none">• Etre progressif dans nos demandes, vis-à-vis d'eux.• Faire le point sur leurs savoir-faire en début de séjour.• Les accompagner dans la réalisation des gestes d'hygiène, de manière ludique.• Instaurer un climat de confiance en les invitant à se référer à l'adulte quand ils sont en difficultés.• Réaliser des conseils.• Favoriser l'entraide, afin qu'ils apprennent les uns des autres. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux services. • Valoriser toute progression. • Proposer des activités adaptées à leur niveau de développement. |
| <p>Louveteaux : Permettre à chaque jeune d'être ouvert à l'altérité et lui montrer que l'intégration de chacun est une force pour le groupe.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les 7 étapes pour favoriser la coopération. • Faire des jeux de connaissance, d'intégration et de coopération. • Prendre un temps au cours des conseils quotidiens sur l'ambiance au sein du groupe. • Instaurer une réflexion sur les conflits et les réactions de chacun face à cette situation, mais aussi sur la communication non violente. • Mettre en place des enfants médiateurs dont le but est de gérer les conflits minimales entre jeunes. • Valoriser la participation aux services. • Mettre en place des contrats avec les enfants si nécessaire. • Valoriser la mise en place de comportements adaptés. |
| <p>Eclaireurs : Permettre à chaque jeune d'être acteur aussi bien dans la construction du séjour que dans sa réalisation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les jeunes dans le choix de leur équipage. • Permettre aux jeunes de choisir certaines de leurs activités. • Réaliser des conseils quotidiens afin de prendre en compte les envies de chacun. • Impliquer les jeunes dans la construction des activités. • Amener les jeunes à se centrer sur la réalisation d'un projet issu de leur initiative. • Mettre en place un système de parrainage. |
| <p>Aînés : Permettre aux jeunes d'être acteurs et responsables de leur séjour</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Amener les jeunes à construire leur grille d'activités. • Accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet. • Familiariser les jeunes à la conduite de projet. • Valoriser les prises d'initiatives. • Instaurer un contrat avec eux. |

IV. FONCTIONNEMENT

1. EFFECTIFS ACCUEILLIS

L'accueil des enfants se fait à partir de l'âge de six ans révolus.

Effectifs prévus en fonction de la composition actuelle de la structure locale d'activités de Talant :

- ❖ Lutins et louveteaux (8-11 ans) : 10
- ❖ Eclés (11-15 ans) : 10
- ❖ Aînés (+ 15 ans) : 10

Des enfants extérieurs au groupe peuvent participer au séjour. Si la demande d'inscription amène à un effectif supérieur à 30, l'équipe de direction étudie la possibilité de prendre des enfants dont le transport peut être assuré en fonction de la capacité du car et selon le matériel disponible (couchage, cuisine).

2. ENCADREMENT

1. ORGANISATION

Chaque branche (tranche d'âges) est encadrée par des responsables d'animation (animateurs) et est coordonnée par un responsable de branche. En fonction du projet d'activités et des tâches de la vie quotidienne, les animateurs peuvent être amenés à encadrer plusieurs tranches d'âges.

Les activités et la vie du camp sont préparées lors de réunions programmées avant le séjour avec l'ensemble de l'équipe, et évaluées lors de points quotidiens au cours du camp.

2. COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Directeurs : Caroline DEMARQUOY, Denis BEUCHOT (adjoint)
- Intendant : Paul BERNARD
- Assistant sanitaire : Caroline DEMARQUOY et Emeline BEUCHOT
- Responsable des branches « lutins et louveteaux » : Guillaume LEQUEUX
- Responsable de branche « éclaireurs » : Sophie VIARDOT
- Référent de la branche « aînés » : Emeline BEUCHOT
- Responsable « lutins et louveteaux » : Cécile PRUDON, Rémi BOURGOIN et Corentin STENGER
- Responsable « éclaireurs » : Luigi RUBAGOTTI

3. QUALIFICATIONS DE L'ENCADREMENT

Caroline DEMARQUOY :

- ✓ BAFD
- ✓ PSC1

Denis BEUCHOT :

- ✓ BAFD
- ✓ SST

Paul BERNARD :

- ✓ BAFA
- ✓ PSC1

Emeline BEUCHOT :

- ✓ BAFA
- ✓ PSC 1

Boris HANSSEN :

- ✓ BAFA

Guillaume LEQUEUX :

- ✓ BAFA

Sophie VIARDOT :

- ✓ BAFA
- ✓ PSC1

Cécile PRUDON :

- ✓ BAFA

Corentin STENGER :

- ✓ PSC1
- ✓ PSE1
- ✓ BSB

Rémi BOURGOIN :

- ✓ BAFA
- ✓ PSC1

Luigi RUBAGOTTI :

- ✓ Stagiaire BAFA

NB : Les contenus pédagogiques du BAFA ont évolué en janvier 2012 par l'attention particulière apportée à deux points précis :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs, les sensibiliser aux conduites addictives et pratiques sexuelles à risque, en étant en capacité d'apporter une réponse adaptée si besoin.
- Construire une relation de qualité avec les mineurs et veiller à prévenir toute forme de discrimination.

Même si l'effectif BAFA ne comporte pas de validation officielle, la direction veillera à sensibiliser son équipe de responsables d'animation.

La direction pourra en début de séjour demander à chaque animateur de décliner ces deux nouveaux objectifs pédagogiques en les appliquant concrètement durant la quinzaine : chacun pourra ainsi noter sa progression dans le temps et trouver avec la direction des temps d'échange appropriés.

Le séjour ayant lieu en dehors du territoire français, aucune validation de stage pratique ne pourra être effectuée. Pour autant les animateurs n'ayant pas encore leur BAFA pourront profiter d'un accompagnement et d'une formation.

V. MOYENS MATERIELS

1. INFRASTRUCTURE (SERA AJUSTE EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS)

LUTINS ET LOUVETEAUX

- 1 Ténéré pour le matériel,
- 1 canadienne pour les lutins garçons,
- 1 Monaco filles,
- 1 patrouille garçon.

ECLAIREUSES ET ECLAIREURS

- 2 patrouilles pour les garçons,
- 1 prairie pour les filles.

AINES

- 1 patrouille pour le rangement,
- 1 patrouille inversée pour les garçons,
- 1 Monaco pour les filles.

ENCADREMENT

- 2 Oléron 4,
- 1 Oléron 6,

- 1 Khyam automatique.

COMMUNS

- 1 polyservice activités 11 m (réfectoire, rangement du matériel, activités),
- 1 grand tipi,
- 1 tente cuisine Trigano pour la préparation des repas et le stockage de l'intendance,
- 1 tente polyservice 5,50 m pour la réunion des responsables et le matériel pédagogique,
- 1 tente Khyam infirmerie,
- WC dans un bloc sanitaire,
- douches dans un bloc sanitaire

2. MATERIEL EDUCATIF

- Jeux de société,
- Jeux d'extérieur,
- Matériel de cirque,
- Matériel pour des activités manuelles,
- Livres pour enfants adaptés à toutes les tranches d'âges,
- Outil pour le froissage,
- Petits matériels éducatifs,
- Bureautique et consommables.

3. MATERIEL DE CAMPING

- Grosses et petites vaisselles rangées dans des caisses fermées hermétiquement,
- Réchauds,
- 3 tables pour réchauds,
- Tables et bancs pour le réfectoire et tables pour la cuisine,
- 2 tables pliantes pour la tente responsable,
- Meubles de rangements,
- Outils pour les constructions,
- Systèmes d'énergie solaire.

VI. VIE QUOTIDIENNE

1. LES REPAS

Les repas sont pris en commun le matin, le midi et le soir. Dans le but de développer l'autonomie et l'esprit d'équipe, il est envisageable que certains repas soient pris par branche ou par équipe. Les menus sont composés par la personne chargée de l'intendance qui prépare les ingrédients destinés à la fabrication du repas et les remet au responsable de cuisine. Les jeunes participent à l'élaboration du repas et à la distribution des plats à l'ensemble du camp. S'agissant d'un camp sous tente, une tente spécialement réservée à l'usage de la cuisine est équipée des ustensiles nécessaires. Sa conception permet un nettoyage régulier des tentures.

Les conditions sanitaires de propreté corporelle et vestimentaire sont rappelées par écrit et oralement de façon régulière à toutes les personnes participant à la fabrication des repas par le directeur, l'intendant, ou l'assistant sanitaire qui en sont garants.

L'intendant met à disposition de l'ensemble des participants la grille hebdomadaire de menus. Il remet au responsable de cuisine les recettes permettant la préparation du repas. La grille de menus est élaborée afin de garantir l'équilibre alimentaire. Dans le but que chaque enfant puisse bénéficier d'un apport de nutriments nécessaires et suffisants pour son âge, les responsables pourront être amenés à contraindre tout jeune refusant de s'alimenter ou de boire.

Les repas sont préparés par des adultes et enfants ayant pris soin préalablement de se laver et de porter des habits propres. Les personnes aidant à la préparation des repas doivent porter gants, tabliers et charlottes.

Les produits préparés sont protégés des insectes par des films alimentaires.

Tous les emballages sont soigneusement collectés par les personnes chargées de la cuisine et remis à l'intendant qui les conserve en regard du registre d'intendance, papier ou informatisé. Celui-ci contient la liste, la quantité et le prix des denrées utilisées et permet de connaître le prix de journée.

L'ensemble des informations relatives aux produits (stock, fournisseur, code barre, numéro de lot, date de péremption) est tenu à jour dans un registre papier ou informatisé.

Les produits chauds sont placés dans des récipients isothermes qui ne sont ouverts qu'au moment du service. La température de service ne doit pas être inférieure à 63°C. La température relevée au cœur du produit est inscrite sur un registre.

Les produits frais sont conservés au réfrigérateur jusqu'au moment du service. Deux relevés de température sont effectués chaque jour dans chaque réfrigérateur.

Les produits surgelés sont transformés dès leur réception. Ils ne peuvent en aucun cas être conservés dans un réfrigérateur en l'absence de congélateur.

Des échantillons sont recueillis, placés dans des sachets prévus à cet effet et étiquetés. Ils seront présentés en cas de contrôle ou d'affection collective.

A l'issue du repas, tous les restes sont jetés, y compris les aliments transformés non consommés.

Les produits mis à disposition mais non utilisés sont remis à l'intendant qui décide de leur remise en stock ou de leur destruction en fonction des denrées.

La vaisselle est mise en œuvre immédiatement à l'issue du repas. Elle est ensuite désinfectée avec des produits conformes aux normes en vigueur.

Le nettoyage des tables est réalisé avant la mise de table et immédiatement après la fin de la vaisselle.

La participation des jeunes et responsables à ces diverses activités se fait par équipe de vie selon une grille de roulement permettant une répartition équitable de la charge de travail lors des repas communs.

2. HYGIENE CORPORELLE

Deux temps de toilette sont prévus. Le matin avant le début des activités et en fin d'après-midi, les horaires étant fixés en fonction du nombre de participants dans chaque branche et de l'ensemble des groupes présents sur le terrain.

Les enfants iront à la toilette par équipe de vie et de façon non mixte. Un responsable accompagne les enfants à la douche et reste à l'extérieur pour s'assurer du bon déroulement de celle-ci. Pour les enfants de moins de 8 ans, l'animateur présent à proximité peut aider l'enfant dans la réalisation des gestes d'hygiène. Pour les enfants de plus de 8 ans, l'animateur peut être amené à entrer dans les douches en cas de nécessité tout en respectant la pudeur et l'intimité des jeunes.

Les personnes chargées de la préparation de la nourriture bénéficieront d'un temps de toilette avant la mise en œuvre des repas.

3. COUCHAGE

Les couchages sont distincts en fonction des tranches d'âge.

LUTINS ET LOUVETEAUX

Les plus jeunes dorment dans des tentes adaptées à leurs besoins. Ils sont accompagnés au lit par leurs animateurs qui les rassurent et veillent au bon déroulement du couchage. Le couchage est non mixte. Les tentes des animateurs sont disposées à proximité des tentes de couchage des enfants et au plus proche des accès au camp.

Le lieu de couchage des lutins et de louveteaux est situé à proximité d'un bloc sanitaire et les enfants sont accompagnés pour aller aux WC la nuit.

ECLAIREURS ET AINES

Le couchage est non mixte et les tentes sont regroupées en fonction des équipes et distinctement des lieux de couchage des autres tranches d'âges.

Les responsables s'assurent du bon déroulement du couchage.

VII. SECURITE

1. SUR LE LIEU DE CAMP

Les tentes de couchage des participants sont installées de façon groupée et celles de l'encadrement disposées sur le pourtour afin de pouvoir contrôler tous les accès possibles au campement.

Sur le camp et aux abords du camp les responsables peuvent communiquer avec des radios longue portée.

Le camp est éclairé la nuit par l'éclairage du propriétaire ou des lampes solaires.

Les règles de sécurité sont expliquées aux participants et rappelées régulièrement aux jeunes par l'encadrement. Elles sont affichées à la vue de tous et font partie des règles de vie non négociables :

- Les lutins et les louveteaux doivent être accompagnés d'un responsable pour sortir du camp.
- Les éclais et les aînés doivent demander l'autorisation d'un responsable pour sortir du camp. Leurs parents fournissent une autorisation pour les activités hors du camp.

- La nuit, les lutins et les louveteaux doivent être accompagnés pour se déplacer sur le camp.
- Il est défendu de jouer avec les animaux.
- En cas de présence d'un adulte étranger à l'équipe d'encadrement sur le camp, il faut le signaler immédiatement à un responsable.

2. A L'EXTERIEUR DU LIEU DE CAMP

Dans tous les cas, aucune sortie ne doit se faire sans accord préalable du directeur.

Les règles de sécurité sont rappelées aux enfants avant chaque sortie du camp, pour une sortie encadrée par les animateurs, les règles sont les suivantes :

- Un animateur doit toujours être placé devant le groupe afin de le guider et un animateur doit fermer la marche, les autres animateurs se répartissent tout au long du groupe.
- Chaque animateur doit porter un gilet de sécurité avec un système fluorescent.
- Le groupe marche sur les trottoirs quand cela est possible, si cela ne l'est pas, il marche du côté de la route adapté à son effectif.
- L'animateur fermant la marche est également responsable de la trousse pharmacie, en fonction de l'effectif du groupe, d'autres trousse à pharmacie pourront être remises par l'assistant sanitaire aux animateurs.
- Le code de la route est rappelé aux animateurs avant une sortie par la direction.

Lors des randonnées ou des promenades avec tout le groupe, les animateurs peuvent se servir de radios pour communiquer et ainsi s'assurer que les jeunes restent groupés et respectent les règles de sécurité.

Les règles de sécurité sont rappelées aux enfants avant chaque sortie du camp, pour une sortie en autonomie elles sont les suivantes :

- Personne ne doit rester seul.
- Sur la route, on marche sur l'accotement en file indienne derrière la glissière de sécurité si possible.
- Aucun groupe ne part en randonnée sans le « kit rando » contenant :
 - Feuille de consignes de sécurité,
 - Feuille de consignes en cas d'accident,
 - 2 Gilets de sécurité fluorescents,
 - Trousse de secours CRF modèle Rando,
 - Aucun groupe ne part en promenade sans moyen de communication et kit rando,

- Le port du foulard est obligatoire à l'extérieur du camp.

Les randonnées se font sur des chemins de randonnée, chemins d'exploitation ou au bord de routes si besoin. Les raccourcis à travers bois, champs ou friches ne sont pas autorisés, sauf en présence d'un responsable qui aura préalablement vérifié l'absence de danger des lieux.

Pour les plus de 11 ans, les randonnées sont encadrées par des responsables si le parcours comprend des zones à risques y compris sur les sentiers de grande randonnée.

3. SOINS ET GESTES D'URGENCE

Sur le camp, les soins sont dispensés par le responsable de l'infirmerie qui peut être assisté si besoin d'un membre de l'équipe d'encadrement titulaire d'un diplôme de secourisme. Toutes les prises en charge sont consignées dans un registre.

L'infirmerie est installée dans une tente réservée à cet usage et est équipée de matériel de premiers soins, de deux lits de camp, de couvertures de survie, et d'une malle fermant à clef pour le stockage des éventuels traitements médicaux.

En sortie, les soins peuvent être dispensés par un animateur de préférence titulaire d'un diplôme de secourisme. Toutes les prises en charge doivent être signalées à l'assistant sanitaire afin d'être consignées dans le registre.

VIII. LEGISLATION

1. TABAC, ALCOOL, DROGUE, ...

La consommation d'alcool est interdite pour tous les participants. La consommation d'alcool est interdite pour l'encadrement sur le lieu du camp.

Concernant la consommation de drogues, elle est, conformément à la loi française, strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.

Tout manquement à ces règles fera l'objet de sanctions de la part de l'équipe de direction.

Des coins fumeurs seront mis en place, conformément aux lois en vigueur, un coin sera réservé aux participants et l'autre aux animateurs. Les personnes qui souhaitent fumer le feront en toute discrétion hors de la vue des participants et à des heures qui n'entravent pas le bon déroulement des activités selon les principes décrits ci-après :

2. PARTICIPANT FUMEUR

Il est formellement interdit de fumer pendant les temps d'activité, les services et les repas. Si un participant souhaite fumer, il devra au préalable y être autorisé par un membre de l'équipe d'encadrement. Un responsable accompagnera le participant dans un lieu déterminé hors de l'enceinte du camp. Ce responsable, s'il est fumeur, ne fume pas en présence du participant.

Les parents doivent informer le directeur de l'addiction de leur enfant au tabac afin de permettre une gestion correcte de la situation.

3. ENCADREMENT FUMEUR

Les encadrants fumeurs devront utiliser la zone fumeur déterminée à l'extérieur du périmètre du camp et s'assurer de toute la discrétion nécessaire par rapport aux jeunes. D'autre part, la pause cigarette doit être de courte durée afin de ne pas entraver le fonctionnement des activités ou de la vie quotidienne, ni de se substituer à une tâche de la personne. Aucun jeune participant ne peut être présent dans cet espace.

4. ACTIVITES ET VIE QUOTIDIENNE

La documentation relative à la réglementation est à disposition de l'équipe d'encadrement :

- Documentation fournie par Jeunesse et Sports.
- JPA spécial directeur

IX. RELATIONS JEUNES/ADULTES/PARENTS

L'adulte sur le séjour est vecteur d'exemplarité. Il constitue un modèle pour le mineur qui s'identifie souvent à lui et le copie. Si l'adulte est respectable, l'enfant se retrouvera dans les valeurs de notre association. Si l'adulte est fédérateur de respect, le mineur le respectera. Le responsable d'animation doit bien avoir à l'esprit que toute sa pédagogie éducative reposera sur sa relation avec le mineur. Cette relation se met en place dès le premier contact avec l'enfant. Les premiers instants sont essentiels et déterminent la suite de leur relation.

L'adulte propose un projet d'activités à l'enfant, au travers de valeurs propres au scoutisme. Son approche du mineur doit être irréprochable et respectueuse.

En tout état de cause, le directeur est le garant du respect sur le camp : il choisit et élabore son équipe pour ses compétences et complémentarités. Il veille au respect des règles. Il est vigilant à la bonne relation Adultes/Enfants/Parents.

Durant le camp, les enfants auront la possibilité de contacter leurs proches en respectant les dispositions mises en place par la direction (site internet, téléphone à heures précises, courrier, etc.). Si le besoin s'en fait sentir, les enfants pourront appeler leurs parents. Les parents disposent d'un numéro de téléphone qu'ils peuvent joindre en toute occasion qui l'exige : ils seront alors accueillis par un adulte du séjour qui répondra à leurs attentes. Des temps de courrier seront mis en place afin que chaque enfant donne de ses nouvelles à ses parents à plusieurs reprises durant le séjour.

L'équipe d'animation reste très vigilante sur ces points et veille à ce que chaque enfant donne des nouvelles et en reçoive. En cas de problème, elle en réfère à la direction qui prend immédiatement des mesures en ce sens.

Après le séjour est organisé un temps d'échange permettant à chacun de s'exprimer et de donner son ressenti sur un point particulier, une situation rencontrée lors du séjour. Ce temps est formateur pour orienter de nouvelles mesures lors des séjours à venir.

X. PROJET D'ACTIVITES

1. JOURNEE TYPE

| Horaires | Activités |
|-------------|--|
| 8h00-8h30 | Lever et brin de toilette |
| 8h30-9h00 | Petit déjeuner |
| 9h00-9h30 | Services et rangement |
| 9h30-9h45 | PAM |
| 9h45-10h00 | Conseil |
| 10h00-11h30 | Activités |
| 11h30-12h30 | Préparation du repas Correspondance Animation de différents stands : activités manuelles, sportives, artistiques, rangement, projets, etc. |
| 12h30-13h30 | Repas |
| 13h30-14h00 | Services |
| 14h00-14h30 | Temps calme sous forme de stands (dessin, jeux de société, cirque, musique, relaxation, etc.) Sieste |
| 14h30-16h30 | Activités |
| 16h30-17h00 | Gouter |
| 17h00-18h00 | Douches Correspondance Temps libre : activités manuelles, sportives, artistiques, projets, etc. |
| 18h00-19h00 | Préparation du repas Temps libre |
| 19h00-20h00 | Repas |
| 20h00-20h30 | Services |
| 20h30-21h00 | Veillée - couchage lutins |
| 20h30-21h30 | Veillée - couchage louveteaux |
| 20h30-22h00 | Veillée - couchage éclais |

2. ACTIVITES SPECIFIQUES

3. L'EXPLORATION

L'exploration est destinée au plus de 11 ans. S'inscrivant dans le projet scout, elle permet aux jeunes de partir en randonnée vers une destination fixée d'avance et selon un parcours très précis sans la présence de responsables. Une formation à la topographie, à la sécurité et aux premiers secours est dispensée. Les jeunes participent à la préparation et la mise en œuvre de ce projet d'activité.

Les responsables assurent un ou plusieurs contrôles au cours de la journée avec intervention et mise au point si nécessaire. Ils contrôlent systématiquement les équipes en soirée afin de vérifier leurs conditions d'hébergement et s'assurer du respect de l'ensemble des règles fixées ou négociées (Cf. Sécurité à l'extérieur du camp).

Les jeunes doivent faire un rapport détaillé de leur exploration qu'ils présentent lors d'une veillée à l'ensemble des participants au séjour.

Les parents sont invités à signer une autorisation pour la participation de leurs enfants à ce projet formateur.

Les jeunes sont observés par l'encadrement tout au long du séjour jusqu'à l'exploration pour juger s'ils sont suffisamment autonomes. Si ce n'est pas le cas, les jeunes seront accompagnés par leurs responsables.

4. LA RANDOLOUP

La randoloup est destinée aux moins de 11 ans. Son fonctionnement est proche de l'exploration mais les enfants sont accompagnés par leurs responsables (Cf. Sécurité à l'extérieur du camp). Cette activité leur donne une approche de l'autonomie et s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique cyclique en préparant les enfants à participer à l'exploration lorsqu'ils en auront l'âge.

5. GRILLE D'ACTIVITE

Afin de permettre aux jeunes de prendre un maximum de place dans la construction du séjour, la grille d'activité est constituée seulement de grands thèmes par jour. Ce fonctionnement permet d'avoir une grille d'activité plus souple qui pourra s'ajuster aux envies, besoins et projets des jeunes.

| Grille d'activités | | | |
|--------------------|--|--|------------------------------|
| Dimanche 9.07 | Départ des aînés et installation | | |
| Lundi 10 | Installation et réflexions sur leurs projets | | |
| Mardi 11 | Excursion à Coblenz | | |
| Mercredi 12 | Préparation de la fête du 14 juillet | | |
| Jeudi 13 | Départ des Lutins, Louveteaux et Eclais | | |
| Vendredi 14 | Installation, Réflexion sur l'organisation du séjour et mise en place de celle-ci et inventaires Fête du 14 juillet | | |
| Samedi 15 | Journée d'échange avec nos partenaires allemands | | |
| Dimanche 16 | Lutins et louveteaux Jeux de coopération | Eclais Préparation de l'explo Feu | Ainés |
| Lundi 17 | Lancement du thème | | |
| Mardi 18 | Projets | | |
| Mercredi 19 | Lutins et louveteaux Jeux de découverte des environs Repas trappeur | Eclais Préparation explo Excursion à Boppard Repas trappeur | Ainés Préparation d'explo |
| Jeudi 20 | Lutins et louveteaux Préparation explo lessive | Eclais Courses de l'explo Projet | Ainés Explo |
| Vendredi 21 | Explos | | |
| Samedi 22 | | | |
| Dimanche 23 | Lutins et Louveteaux Projets Contes | Eclais Lessive Projets Astronomie | Ainés |
| Lundi 24 | Lutins et Louveteaux Jeux sur le thème | Eclais Jeux sur le thème | Ainés Froissartage |
| Mardi 25 | Lutins et Louveteaux Sorties culturelles Cluedo | Eclais Sorties culturelles Cluedo | Ainés Sorties culturelles |

| | | | |
|-------------|---|---|----------------------------------|
| Mercredi 26 | Lutins et Louveteaux Clôture du thème | Eclais Clôture du thème | Ainés |
| Jeudi 27 | Lutins et Louveteaux Rangement et inventaire Règles d'or et Promesses | Eclais Rangement et inventaire Règles d'or et Promesses | Ainés Rangement et inventaire |
| Vendredi 28 | Rangement et Départ | | |